

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 02/01/13

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20121221-67563-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 21 décembre 2012

**POLITIQUE A02 RENDRE POSSIBLE L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES
POUR DES SERVICES ÉQUITABLES A TOUS LES YVELINOIS
CONTRATS DÉPARTEMENTAUX D'ACHÈRES ET AUFFARGIS**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil général des 27 juin 2003 et 22 septembre 2006 relatives au règlement des contrats départementaux,

Vu les dossiers de contrats départementaux présentés par les communes d' ACHÈRES et AUFFARGIS,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil général,

Sa Commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder un contrat départemental aux communes d' ACHÈRES et AUFFARGIS, en fixant sa participation financière selon les tableaux figurant en annexe de la présente délibération.

Autorise Monsieur le Président du Conseil général à signer les contrats correspondants.

Précise :

- que les crédits affectés à ces deux contrats départementaux représentent un montant de 915 000 euros,
- que les crédits de paiement sont et seront inscrits sur le chapitre budgétaire 204 article 204142 du budget départemental, exercices 2012 et suivants,
- que les versements des subventions sont effectués en deux versements maximum : le premier versement de 50% après réalisation de 50% du projet subventionné et le solde à l'achèvement du projet, sur présentation des justificatifs demandés.

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE LA COMMUNE D'ACHÈRES

TABLEAU FINANCIER (en euros) et ECHEANCIER CONTRACTUEL

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné par le département	Subvention département des Yvelines	Part communale	Année de commencement des travaux
1- Reconstruction d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH Tati)	1 420 000	900 000	315 000	1 105 000	2013
			22,2%	77,8%	
2- Construction d'un restaurant scolaire (CLSH Tati)	480 000	400 000	140 000	340 000	2013
			29,2%	70,8%	
3- Aménagement des espaces extérieurs du centre de loisirs Tati	200 000	200 000	70 000	130 000	2013
			35%	65%	
TOTAUX	2 100 000	1 500 000	525 000	1 575 000	

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE LA COMMUNE D'AUFFARGIS

TABLEAU FINANCIER (en euros) et ECHEANCIER CONTRACTUEL

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné par le département	Subvention département des Yvelines	DETR	Conseil régional	Part communale	Année de commencement des travaux
1- Création d'une maison de santé pluridisciplinaire	212 086	180 000	54 000	30 000	0	128 086	2012
			25,5%	14,1%	0%	60,4%	
2- Création d'un local rangement à l'école maternelle	43 778	35 000	10 500	0	0	33 278	2013
			24%	0%	0%	76%	
3- Restauration du foyer rural, du centre socio-culturel et de la bibliothèque	767 534	750 000	225 000	60 166	90 248	392 120	2013
			29,3%	7,8%	11,8%	51,1%	
4- Aménagement de la Mairie	311 360	310 000	93 000	0	0	218 360	2013
			30%	0%	0%	70%	
5- Création d'une aire de jeux pour mini-tennis	29 232	25 000	7 500	0	0	21 732	2013
			30%	0%	0%	70%	
TOTAUX	1 363 990	1 300 000	390 000	90 166	90 248	793 576	